

Entente spécifique sur la condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale

FAITS SAILLANTS

CONTEXTE GÉNÉRAL DES ENTENTES SPÉCIFIQUES

Les ententes spécifiques sont des conventions signées entre la conférence régionale des élus d'une région, le gouvernement du Québec et, le cas échéant, d'autres partenaires, en vue de mettre en œuvre le plan quinquennal de développement de cette région ou pour prévoir des mesures visant à adapter l'action des ministères aux particularités régionales. Considérées comme la voie privilégiée de la régionalisation, les ententes spécifiques précisent les engagements des organismes signataires destinés à favoriser la réalisation des priorités de développement retenues dans la région.

OBJET DE L'ENTENTE SUR LA CONDITION FÉMININE

Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre régionale du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- **Améliorer l'autonomie économique des femmes**
 - Soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin;
 - Encourager et soutenir les femmes à investir les domaines non traditionnels offrant de bonnes perspectives d'emploi;
 - Améliorer l'accès à l'emploi pour les femmes éloignées du marché du travail, en situation d'isolement ou en situation économique précaire.
- **Favoriser l'exercice de la citoyenneté des femmes**
 - Augmenter la représentation des femmes dans le milieu municipal;
 - Viser la parité et l'égalité des femmes dans les lieux consultatifs, décisionnels et les postes de pouvoir de la région;
 - Éduquer les femmes à la démocratie et à la citoyenneté.
- **Promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)**
- **Améliorer la qualité de vie des femmes**
 - Documenter la réalité socioéconomique des femmes de la région;
 - Soutenir des projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

➤ **S'inspirer des expertises et expériences internationales pour le développement de l'égalité entre les femmes et les hommes**

- Établir des partenariats internationaux avec des organismes qui œuvrent dans le développement local et régional ainsi qu'en condition féminine.

SIGNATAIRES (ENGAGEMENTS FINANCIERS TOTALISANT 828 000 \$)

- La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (300 000 \$)*
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (150 000 \$)
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (132 000 \$)*
- Le Bureau de la Capitale-Nationale (120 000 \$)
- Les sept centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale (30 000 \$)
- Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale (75 000 \$)
- La Chambre de commerce de Québec (21 000 \$)
- Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)
- Le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale

ÉCHÉANCE DE L'ENTENTE

- 31 mars 2013

* Une partie de cette contribution (soit 100 000 \$ pour la Conférence régionale des élus et 66 000 \$ pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) provient d'une entente administrative conclue entre les deux organisations avant la signature de l'entente spécifique.